

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Mise à jour le 22/08/2025

## SOMMAIRE

- I. Introduction
- II. Thématiques d'engagement
- III. Moyens dédiés à l'engagement
- IV. Politique d'escalade
- V. Cohérence avec les objectifs de durabilité des fonds
- VI. Rendre compte des engagements

## I. Introduction

L'engagement actionnarial est un levier essentiel pour inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Chez INOCAP GESTION, cette démarche s'inscrit en cohérence avec notre politique de gestion des controverses et notre stratégie d'investissement responsable et d'exclusion. Nous visons à intégrer activement les enjeux ESG dans notre processus d'investissement, tout en engageant un dialogue constructif avec les entreprises de notre portefeuille afin d'accompagner leur transition durable.

## II. Thématiques d'Engagement

Nos thématiques d'engagement sont alignées à nos objectifs extra-financiers et les indicateurs de Principal Adverse Impacts (PAI) que nous suivons au niveau des fonds.

Nous mettons l'accent sur :

- **L'empreinte carbone** : Comment la société réduit ses émissions de gaz à effet de serre ? Comment la société décarbone ses activités ? Ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont-elles validées par le SBTi et alignées sur les Accords de Paris 2050 ?
- **Taux de turnover** : Suivi des conditions de travail et du bien-être des salariés afin de favoriser la stabilité et l'attractivité des entreprises.
- **Taux d'indépendance et de femmes au sein des conseils d'Administration ou de Surveillance** : Promotion des meilleures pratiques de gouvernance pour renforcer l'indépendance et la diversité des conseils.
- **Biodiversité** : Intégration de mesures visant à préserver les écosystèmes et à réduire l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité.
- **ODD 9 & 12** : L'innovation et la gestion durable des ressources : Nous encourageons les entreprises à développer des solutions innovantes pour améliorer leur compétitivité tout en réduisant leur empreinte environnementale. Cela inclut l'intégration de technologies propres, l'éco-conception des produits et l'optimisation des chaînes de production afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles. L'objectif est de favoriser une industrie durable, respectueuse des limites planétaires et ancrée dans une logique d'économie circulaire
- **Formation des employés et développement de compétences** : Encourager les entreprises à investir dans la formation continue de leurs salariés pour favoriser l'employabilité, l'innovation et l'adaptation aux transformations technologiques et environnementales. Nous mettons un point d'honneur à suivre les efforts des entreprises en matière de formation et de capacité à développer les compétences internes, en particulier sur les enjeux de la transition écologique et numérique.

En cas de controverse sur une thématique environnementale (E), sociale (S) ou de gouvernance (G), nous interrogerons systématiquement l'entreprise concernée lors de notre engagement. L'objectif est de comprendre comment l'entreprise a réagi face à cette controverse et quelles mesures correctives ont été mises en place pour éviter qu'un événement similaire ne se reproduise. Nous chercherons à obtenir des informations précises sur :

- L'identification des causes profondes de la controverse et les actions mises en place pour y remédier.
- Les processus internes améliorés ou instaurés pour renforcer la gestion des risques ESG.
- L'engagement de l'entreprise à respecter les standards et réglementations applicables en matière ESG.
- Les efforts de transparence et de communication de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes.
- Les changements organisationnels, tels que la nomination de responsables dédiés ou la mise en place de nouvelles politiques.

Si les réponses fournies par l'entreprise ne sont pas jugées satisfaisantes ou si aucune amélioration tangible n'est constatée dans un délai raisonnable, nous intensifierons notre engagement en appliquant notre processus d'escalade décrit plus bas, pouvant aller jusqu'au désengagement.

Il est très important de noter que pour chaque action d'engagement, les analystes et gérants d'INOCAP Gestion font une demande explicitée à l'émetteur. Nous souhaitons que cette demande explicitement formulée soit accompagnée d'un objectif clair qui pourra permettre de qualifier ou non le degré de réussite de l'objectif. Enfin, lorsque l'objectif est clairement explicité, alors nous demandons une temporalité prédéfinie l'issue de laquelle un bilan sera formalisé. Si ce n'est pas le cas, INOCAP Gestion mettra en place des actions de suivi régulières et d'escalade au besoin.

### III. Moyens dédiés à l'engagement

L'engagement ESG repose sur des ressources internes et externes, mobilisées pour assurer une interaction efficace avec les entreprises :

- **Moyens internes :**
  - Équipe d'analystes ESG dédiée, Julien Sossey et Hugo Le Nozach.
  - Collaboration avec les gérants de portefeuille pour un engagement cohérent avec les stratégies d'investissement.
  - Participation aux assemblées générales et exercice des droits de vote.
  - Organisation de réunions régulières avec les entreprises pour assurer un dialogue structuré et suivi à l'occasion de conférences organisées par nos brokers ou suite à notre demande.
- **Moyens externes :**
  - Recours à des fournisseurs de données ESG (ex : Ethifinance) pour une évaluation objective des entreprises et ISS pour le vote en assemblée générale.
  - Collaboration avec nos brokers pour des analyses approfondies et un dialogue constructif.

### IV. Processus d'Escalade

Notre politique d'engagement suit un processus d'escalade structuré, permettant de renforcer progressivement la pression en cas d'absence de résultats tangibles :

Dans un premier temps, nous établissons un dialogue constructif avec l'entreprise afin de mieux comprendre sa stratégie ESG et les efforts entrepris pour améliorer ses pratiques. Nous organisons des réunions bilatérales avec les dirigeants, responsables ESG et les responsables relations investisseurs de l'entreprise, au cours desquelles nous formulons des recommandations précises et nous fixons des objectifs d'amélioration concrets futurs quantifiés. Ce dialogue renforcé est accompagné d'un suivi rigoureux des engagements pris par l'entreprise afin d'évaluer les progrès réalisés.

Si les discussions engagées n'aboutissent pas à des avancées suffisantes dans un délai évoqué lors de rendez-vous précédents, nous intensifions notre engagement. Nous pouvons exprimer nos attentes et notre position en soutenant des résolutions ESG ambitieuses ou en nous opposant aux résolutions qui ne respectent pas nos critères d'investissement responsable lors d'Assemblées générales. En parallèle, nous rendons public notre engagement actionnarial au travers de rapports de vote ISS sur notre site internet pouvant inciter l'émetteur en question à prendre des mesures plus fortes.

En dernier recours, si nous constatons une absence totale de progrès malgré nos actions de dialogue renforcé, nous considérons que l'entreprise ne répond pas aux critères ESG que nous jugeons essentiels. Dans ce cas, nous enclenchons un processus de désengagement progressif qui peut même aller jusqu'à la vente totale des titres détenus dans l'entreprise concernée. Cette décision est prise de manière réfléchie et en concertation avec les gérants lors d'un comité développement durable, afin de garantir la cohérence de notre approche d'investissement responsable.

Pour les fonds labellisés ISR, l'émetteur ne pourra être conservé en portefeuille si aucune amélioration n'est observée à l'issue des 3 ans de la période d'escalade.

## V. Cohérence avec les Objectifs de Durabilité des Fonds

Cette politique d'engagement s'inscrit pleinement dans la stratégie d'investissement responsable d'INOCAP GESTION et vise à assurer une contribution significative à la transition vers une économie plus durable et plus respectueuse des enjeux sociétaux et environnementaux. En adoptant une approche proactive et structurée de l'engagement actionnarial, nous renforçons notre alignement avec les objectifs de durabilité du fonds, qui s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques.

L'intégration des critères environnementaux dans notre politique d'engagement vise à encourager les entreprises de notre portefeuille à améliorer leur empreinte carbone et à adopter des pratiques plus durables. Nous nous assurons que les entreprises suivent une trajectoire alignée avec les Accords de Paris 2050, notamment en mettant en place des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en favorisant l'efficacité énergétique et en investissant dans des solutions bas-carbone.

Par ailleurs, nous suivons de près l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'objectif est d'accompagner les sociétés vers une économie circulaire, en réduisant leur production de déchets et leur consommation de matières premières, ainsi qu'en intégrant des solutions innovantes pour la préservation des écosystèmes.

Une gouvernance efficace et transparente est essentielle pour assurer la pérennité et la responsabilité des entreprises. Dans cette optique, nous veillons à ce que les entreprises renforcent l'indépendance de leurs conseils d'administration en augmentant la proportion d'administrateurs indépendants et en s'assurant de la diversité des profils.

L'égalité des genres au sein des instances dirigeantes constitue également un axe central de notre politique d'engagement. Nous incitons les entreprises à mettre en place des mesures concrètes pour accroître la part des femmes dans les conseils d'administration et à favoriser une culture d'entreprise inclusive. L'objectif est d'améliorer la prise de décision stratégique en diversifiant les points de vue et en réduisant les biais systémiques.

En outre, nous encourageons les entreprises à renforcer la transparence de leur communication financière et extra-financière, en publiant régulièrement des rapports ESG détaillés et en s'assurant de l'implication des parties prenantes dans la définition et l'évaluation des objectifs de durabilité.

L'amélioration des conditions de travail et le bien-être des salariés sont des leviers fondamentaux pour la performance durable des entreprises. Nous portons une attention particulière au taux de turnover et à la qualité de vie au travail, en incitant les entreprises à mettre en place des politiques de gestion des talents efficaces, des dispositifs de formation continue et des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le développement des compétences est un autre axe majeur de notre engagement. Face aux mutations technologiques et environnementales, nous incitons les entreprises à investir dans la formation de leurs salariés pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles exigences du marché du travail. Nous valorisons les initiatives visant

à développer des programmes de reconversion professionnelle, à promouvoir l'inclusion sociale et à garantir l'égalité des chances.

Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG au sein des stratégies d'entreprise constitue un facteur de création de valeur à long terme. En engageant un dialogue régulier avec les sociétés de notre portefeuille, nous les accompagnons dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques alignés avec les objectifs de développement durable.

Nous nous assurons que les entreprises adoptent des indicateurs de performance clairs et mesurables en matière de durabilité, en mettant en place des tableaux de bord permettant de suivre l'évolution de leurs pratiques ESG. L'objectif est de favoriser une amélioration continue et d'encourager les entreprises à aller au-delà des exigences réglementaires pour jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie responsable.

En intégrant ces principes dans notre engagement actionnarial, nous affirmons notre volonté d'agir comme un investisseur responsable, convaincu que la performance financière et la performance extra-financière sont indissociables dans la création de valeur durable. Nous restons engagés dans une démarche d'amélioration continue et adaptons régulièrement notre approche pour prendre en compte les évolutions réglementaires, technologiques et sociétales.

## VI. **Rendre compte des engagements**

Nous mesurons et nous publions dans notre rapport d'engagement le suivi des engagements en cours, les mesures d'escalade prises et les résultats obtenus.

Pour les fonds labellisés ISR V3, nous produisons un rapport annuel par fonds. Ce rapport précise :

- La liste des sociétés engagées,
- Les sujets traités,
- L'état d'avancement des engagements,
- Les éventuelles actions d'escalade en cours.